

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le 4 du mois de juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Absente : Madame Anne-Marie DACEUX (excusée avec pouvoir à Madame Odile SARCOU)

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

Le conseil municipal a validé le compte-rendu de la séance du 24 mars 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :
L'adhésion au S.I.A.V., avenant défibrillateur, l'achat de petit matériel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces ajouts.

ORDRE DU JOUR

1 - CHOIX DE L'ENTREPRISE "VOIRIE 2017"

Après réunion de la commission des travaux concernant les travaux de voirie **Masvaleix et le Sargueix**, trois devis ont été présentés :

Entreprise LAGARDE et LARONZE : 73 000 € HT

Entreprise SIORAT : 62 507 € HT

COLAS : 62 280 € HT

La commission des travaux a validé le devis de l'entreprise SIORAT pour un montant de 62 507 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 - NUMEROTATION DES RUES ET DES VOIES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente le projet de numérotation et dénomination des voies par rapport au 100% fibre.

Dans le cadre du projet **100% fibre 2021**, les communes de la Corrèze doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation. Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau 100% fibre et pour permettre la commercialisation des offres Internet.

L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

Afin que l'ensemble de la commune soit préparé à recevoir la fibre (courant 2019), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce programme afin de faire une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Corrèze et auprès des services de l'Etat dans le cadre des aides DETR.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - EMPLOI CUI/CAE

Le contrat de Madame Véronique TRULLARD arrive à échéance à la fin du mois d'août, il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement pour une année supplémentaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4 - REDEVANCE DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de l'électricité (UNEDIS), la commune va percevoir une redevance de 200 €, d'où nécessité de délibérer.

Le Conseil Municipal accepte cette redevance à l'unanimité.

5 -PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AUX SEANCES DE NATATION DISPENSEES AUX ELEVES SCOLARISES AU COLLEGE D'UZERCHE

15 élèves de la commune de MEILHARDS ont été recensés pour avoir suivi des cours de natation au collège d'Uzerche pendant le mois de juin. A raison de 15 € par élève, une somme de 225 € est à verser à la commune d'Uzerche.

Le vote à main levée concernant cette participation a donné les résultats suivants :

13 voix pour

2 abstentions : Mesdames Michelle GENTY et Catherine CHAUNU

6 - OUVERTURE DE LA BUVETTE

Monsieur le Maire propose que pendant la période estivale, la buvette de l'étang soit ouverte uniquement les week end et jours fériés, lors des manifestations organisées par les associations ou la mairie.

Le vote à main levée pour accepter cette décision a donné les résultats suivants :

12 voix pour

3 abstentions : Messieurs Marc MILLON, Dominique POITOU et Michael PILLING

7 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL/SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le maire présente la nécessité de prendre une décision modificative pour abonder la ligne du PLU afin de pouvoir régler les différents cabinets d'études qui travaillent plus rapidement que prévu. Pour compenser Monsieur le Maire propose de diminuer les crédits affectés aux travaux de la Maison de Sœurs.

PLU : + 20 000 €

MAISON DES SŒURS : -20 000 €

Le vote à main levée pour cette décision modificative a donné les résultats suivants :

14 voix pour

1 abstention : Madame Catherine CHAUNU

8 - TRANSFERT FPIC

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire du Pays d'Uzerche, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour une répartition "dérogatoire libre" du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la Communauté de Commune du Pays d'Uzerche et ses communes membres,

Dit que cette répartition se fera de la manière suivante, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

MEILHARDS

PRELEVEMENT	REVERSEMENT	SOLDE
- 1 802.00 €	6 455.00 €	4 653.00 €

En conclusion, pour l'année 2017, la commune de MEILHARDS recevra 4 653.00 € au lieu des 9 307.00 prévus au budget primitif 2017.

Le vote à main levée pour accepter ces modifications a donné les résultats suivants :

10 voix pour

5 abstentions : Mesdames Odile SARCOU, Susanne WAECHTER et Anne-Marie DACEUX,
Messieurs Stéphane MALIGNE et Dominique POITOU

9 - TRAVAUX DE L'EGLISE

La première phase des travaux a été réalisée (rénovation des statues).

Les travaux de la deuxième phase concernant le confessionnal, l'autel en bois de la chapelle Nord, l'autel Sud et les stalles ont été validés par le Conseil Départemental pour une somme de 4 815 € TTC, subventionnés à 60%.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Philippe FRESSINGE de Rosiers d'Egletons.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

La restauration de petits bancs repose-pieds, ainsi que le rattrapage des peintures de l'autel Sud n'ont pas été retenus par le Conseil Départemental, ces travaux, d'un montant de 830 € TTC ne bénéficiant d'aucune subvention.

Monsieur le Maire propose de réaliser ceux-ci car il considère que c'est un ensemble.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

14 voix pour

1 abstention : Madame Catherine CHAUNU

10 - PARTICIPATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine privé Monsieur le Maire propose d'établir une convention de partenariat entre la commune de MEILHARDS et la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine est un organisme national d'utilité publique qui a reçu pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'Etat. La commune adhère déjà à cet organisme.

Une convention de partenariat permettra de définir les engagements des deux parties signataires pour la mise en valeur du patrimoine privé de proximité habitable et non habitable, situé sur le territoire de la commune.

En signant cette convention, la commune s'engage à financer les opérations de réhabilitation sur son territoire communal par le versement d'une subvention de 1% du coût des travaux TTC labélisés, plafonnée à 2 000.00 € par opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 pour, 0 contre, 0 abstention) donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents concernant cette convention et décide de nommer Madame Anne-Marie DACEUX référente pour la Fondation du Patrimoine.

11 - TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 2017/2018

Aucun changement par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire propose le même volume budgétaire.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

13 voix pour

1 abstention : Madame Michelle GENTY

1 contre : Monsieur Michael PILLING

12 - ADHESION AU SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère)

Du fait que la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a pris la compétence "Tourisme", il est nécessaire de supprimer la notation suivante "Promotion Touristique" sur la convention établie entre la commune de MEILHARDS et le SIAV.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

14 voix pour

1 abstention : Monsieur Michael PILLING

13 - DEFIBRILLATEUR

L'achat d'un défibrillateur pour un montant de 1 932 € a été validé et accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14 - ACHAT DE PETIT MATERIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir :
une débroussailleuse - une friteuse - un aspirateur - un perforateur ainsi que des rideaux pour l'école.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour faire ces acquisitions.

Ces achats sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

15 - QUESTIONS DIVERSES

1 - Elagage des plantations en bordure de route et fibre optique

"Améliorer la qualité du réseau routier corrézien et en prolonger la longévité, sans oublier la préparation nécessaire au déploiement de la fibre optique dans les mois à venir, dans le cadre de l'opération "Corrèze 100% fibre 2021"

(Corrèze Magazine juillet-août 2017)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre ce dispositif à la commune de MEILHARDS.

Des décisions seront validées dans les prochains mois.

2 - Pylône de téléphonie mobile

Monsieur le Maire présente le planning prévisionnel de la mise en place de ce pylône, avec la mise en service de l'installation par l'opérateur leader (SFR) au deuxième trimestre 2018. Le coût et le financement seront supportés par l'Etat, le Département et la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Le Conseil Départemental aura la maîtrise d'œuvre pour le positionnement géographique de ce pylône.

3 - Fête annuelle (information)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le choix du prestataire "8ème Art" a été reconduit pour le feu d'artifice.

4 - Concours des Ecoles Fleuries

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le RPI MEILHARDS-LA PORCHERIE a de nouveau été récompensé au concours des Ecoles Fleuries : premier Prix Départemental dans la catégorie "Ecoles Rurales", avec mention spéciale du jury.

Félicitations aux enfants, aux enseignantes et aux intervenantes extérieures.

COURRIERS DE REMERCIEMENTS

Deux associations extérieures à la commune ont adressé un courrier de remerciement après avoir reçu une subvention :

- VMEH (Visiteurs des Malades dans les Etablissements Hospitaliers)
- Fondation du Patrimoine

Remerciements également

De la famille BENISSET-GRANGER (suite au décès du père de Marilyne)

De Monsieur Denis CHASSAGNE (suite au décès de son père)

De la famille SURGET (suite au décès de leur fils et du frère de Madame SURGET)

De Monsieur Lucien NAUCHE (suite au décès de sa compagne)

De Madame BAUDRY (suite au décès de son compagnon)

Intervention de Madame Susanne WAECHTER concernant certains chemins de randonnée mal entretenus ou inaccessibles.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal en prennent note.

La séance est levée à 21 heures 50